

Lien vers l'article:

<https://infosante.whitecube.dev/guides/surdite-soudaine>



Perte d'audition (surdité) soudaine

De quoi s'agit-il ?

Une perte d'audition soudaine sans cause apparente (perte auditive idiopathique neurosensorielle soudaine) est toujours une urgence médicale. Il s'agit d'une surdité soudaine de plus de 30 dB (le dB, ou décibel, est l'unité de mesure du son) sur au moins 3 fréquences contiguës survenant sur une période de plus de 3 jours.

Dans la plupart des cas, la perte d'audition ne touche qu'une oreille. Un peu plus d'1 personne sur 2 (65 %) atteintes de cette affection guérit spontanément. Chez les autres, la perte d'audition est permanente. Plus la surdité est grave au début, plus le risque de perte d'audition permanente est élevé.

Il n'existe aucune cause clairement établie expliquant l'apparition de cette surdité soudaine. Des infections virales, des maladies auto-immunes, des troubles au niveau des cellules de la cochlée (une partie de l'oreille interne) et des anomalies des vaisseaux sanguins peuvent en être responsables.

Parfois, la cause de la perte d'audition est claire : un [bouchon](#) dans l'oreille externe qui bloque les ondes sonores, une accumulation de liquide derrière le tympan lors d'une [otite moyenne](#), certains médicaments (agents de chimiothérapie, diurétiques, doses élevées d'aspirine) et certaines [tumeurs](#).

Quelle est sa fréquence ?

La perte d'audition soudaine sans cause manifeste n'est pas très fréquente. Chaque année, l'affection est diagnostiquée chez environ 8 à 15 personnes sur 100 000.

Comment la reconnaître ?

Vous éprouvez soudain une perte d'audition au niveau d'une seule oreille. Certaines personnes ont également une sensation de plénitude dans l'oreille, des [vertiges](#) ou des [bourdonnements d'oreilles](#).

Comment le diagnostic est-il posé ?

Si vous présentez ces plaintes, le médecin vous examinera de manière approfondie et évaluera toutes les causes possibles de perte d'audition (bouchon, inflammation, etc.).

Pour déterminer la nature de la perte d'audition, il peut faire des tests au diapason. Il place alors un diapason au milieu de votre crâne et derrière votre oreille. Vous devez ensuite indiquer de quel côté vous entendez le mieux le son.

La gravité de la perte d'audition est estimée au moyen d'un audiogramme tonal. Il s'agit d'un test auditif qui mesure votre perception des sons (fréquence et puissance).

Si nécessaire, le médecin demandera également un scanner de l'appareil auditif et/ou du cerveau.

Que pouvez-vous faire ?

La cause n'étant pas vraiment connue, nous ne pouvons pas formuler de conseil spécifique pour éviter une perte d'audition soudaine. Si une surdité soudaine apparaît, il est essentiel de demander immédiatement un avis médical ! L'instauration rapide du traitement est très importante pour limiter autant que possible les dommages à l'oreille interne.

Après le traitement, assurez-vous de vous reposer suffisamment. Protégez votre ouïe contre les nuisances sonores excessives et portez des bouchons d'oreilles spéciaux ou un casque.

Que peut faire votre médecin ?

S'il s'agit bien d'une perte d'audition soudaine, le médecin commence le traitement le plus vite possible. Le traitement n'a malheureusement que peu d'effet s'il est démarré 4 semaines ou plus après le début des symptômes.

Le traitement standard consiste toujours en une dose élevée de cortisone. Dans certains cas, une [oxygénothérapie hyperbare](#) doit être envisagée. Ensuite, un bon suivi suffit.

Il est possible que le médecin vous interdise de prendre l'avion et/ou de faire de la plongée pendant un certain temps.

Rédaction le 16 septembre 2020.

Dernière mise à jour le 16 septembre 2020

Lien vers l'article:

<https://infosante.whitecube.dev/guides/surdite-soudaine>



Liens Utiles

- Audition (vidéo)
<https://www.chuv.ch/fr/chuv-home/patients-et-familles/specialites-medicales/atlas-medical-thematique/tete-et-cou/perte-daudition>
- Oreille (image)
<https://www.larousse.fr/encyclopedie/images/Oreille/1001987>

Sources

- Guide de pratique clinique étranger
<https://www.ebpnet.be/fr/pages/display.aspx?ebmid=ebm01062>